

Le vendredi dix sept mars deux mille vingt trois à neuf heures trente minutes, le comité syndical est réuni dans la salle Durance du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance sur la commune de Mallemort sous la présidence de Yves WIGT, en formation générale puis en formation GEMAPI, étant précisé que le Président en tant que représentant d'Aix Marseille Provence Métropole dispose d'une voix sur chaque carte.

| FORMATION GENERALE    |                         |         |
|-----------------------|-------------------------|---------|
| Nombre de membres     |                         |         |
| Inscrits              | Présents et représentés | Votants |
| 105                   | 34+20                   | 54      |
| Quorum                |                         | 53      |
| Total des voix (P +R) |                         | 86      |
| Majorité absolue      |                         | 44      |

| FORMATION GEMAPI      |                         |         |
|-----------------------|-------------------------|---------|
| Nombre de membres     |                         |         |
| Inscrits              | Présents et représentés | Votants |
| 85                    | 25+18                   | 43      |
| Quorum                |                         | 43      |
| Total des voix (P +R) |                         | 48      |
| Majorité absolue      |                         | 25      |

Le détail des informations ci-dessus est indiqué dans la feuille de présence nominative figurant en première page au registre des délibérations. Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour (le rapport 26 étant un rapport complémentaire présenté sur table) :

| N°             | Thématique / Destination de l'action | CARTE Générale ou GEMAPI | Objet du rapport  | Pour information/ approbation |
|----------------|--------------------------------------|--------------------------|---|-------------------------------|
| <b>Point 1</b> | Administration Générale              | Générale                 | Procès verbal du Comité Syndical du 20 décembre 2022  | approbation                   |
| <b>1</b>       | Finances                             | Générale                 | Adoption du compte de gestion et du compte Administratif 2022   | approbation                   |
| <b>2</b>       | Finances                             | Générale                 | Affectation des résultats 2022 au budget primitif 2023  | approbation                   |
| <b>3</b>       | Finances                             | Générale                 | Budget Primitif 2023 - Adoption   | approbation                   |
| <b>4</b>       | Partenariat                          | Générale                 | Contrat AERMC - SMAVD aides aux missions  | approbation                   |
| <b>5</b>       | Ressource en eau                     | Générale                 | Information Sécheresse  | approbation                   |
| <b>6</b>       | SAGE                                 | Générale                 | arrêté composition de la CLE et réunion d'installation  | information                   |
| <b>7</b>       | Ressource en eau                     | Générale                 | lancement de l'étude ressource stratégique basse durance  | approbation                   |
| <b>8</b>       | Ressource en eau                     | Générale                 | gestion des pollutions accidentelles  | approbation                   |
| <b>9</b>       | Partenariat                          | Générale                 | Feuille de route Etat   | approbation                   |
| <b>10</b>      | Affluents                            | GEMAPI                   | Convention de délégation de gestion affluents LMV & PFML-DLVA   | approbation                   |
| <b>11</b>      | Finances                             | Générale                 | Subvention à l'Amicale  | approbation                   |
| <b>12</b>      | Gestion Domaniale                    | Générale                 | Information générale - Projet Moyenne Durance - Gestion des espaces et accès (Pertuis, Plan d'Orgon, Puyvert) | information                   |
| <b>13</b>      | Partenariats                         | Générale                 | Convention de partenariat SMAVD-Région Sud 2023-2024  | approbation                   |
| <b>14</b>      | Valorisation                         | Générale                 | Convention de partenariat pour l'évènement "Cucines" du 13 mai 2023   | approbation                   |
| <b>15</b>      | Administration Générale              | Générale                 | CR décision des décisions du Président prise par délégation du Comité Syndical                                | approbation                   |
| <b>16</b>      | Administration Générale              | Générale                 | Adhésion commune de Jouques   | approbation                   |
| <b>17</b>      | Finances                             | Générale                 | AP-CP   | approbation                   |
| <b>18</b>      | Gestion de la données                | Générale                 | Informations sur la mise en place d'actions de protection contre la Cybermenace                               | information                   |

|    |                         |          |  |             |
|----|-------------------------|----------|--|-------------|
| 19 | RH                      | Générale | Tableau des effectifs - Actualisation  | approbation |
| 20 | Environnement           | Générale | Etude des indicateurs éco-morphologiques - rivière en tresse, changement climatique                                    | approbation |
| 21 | Gestion Domaniale       | Générale | Modification de la convention pour la réalisation des travaux de confortement de pile du pont suspendu de Mallemort    | approbation |
| 22 | Gestion des SE          | GEMAPI   | Lancement de marchés d'études groupés pour la réalisation de dossiers demande d'autorisation de systèmes d'endiguement | approbation |
| 23 | Administration Générale | Générale | Désignation d'un représentant à la CLE du VERDON   | approbation |
| 24 | Environnement           | Générale | Accompagnement de la commune de Volonne et de PAA sur un projet de valorisation écologique : création d'une mare       | information |
| 25 | Partenariats            | Générale | Exposition bassin de la Durance - Convention SMAVD FNE PACA  | information |
| 26 | Financements            | Générale | Fonds verts - sollicitation dans le cadre de projet à venir  | information |

Monsieur le Président, Yves WIGT, ouvre la séance. Monsieur Jean-Louis ROBERT est désigné à l'unanimité, secrétaire de séance.

Il est proposé d'aborder en premier lieu le rapport d'actualité sur la sécheresse.

Monsieur Christian DODDOLI, Directeur du SMAVD, propose de faire un point préalable sur le sujet d'actualité, la sécheresse, initialement prévu en rapport N°5.

### **Rapport information sécheresse**

Monsieur Philippe PICON, Directeur Ressource en Eau et Environnement dresse le bilan suivant.

Les réunions de crise sécheresse organisées entre juin et septembre 2022, puis le Comité plénier en octobre, ont entériné la décision de mettre en œuvre une instance d'anticipation et de proposer un programme d'action à court, moyen et long terme afin de mieux gérer à l'avenir de tels événements.

Parmi les actions à court terme, le développement d'un modèle prévisionnel a été identifié comme une priorité afin de pouvoir, dès 2023, disposer de scénarios et d'hypothèses concernant la saison estivale à venir.

Une première version de cet outil – baptisé « Vigie-Durance-Verdon » a été développée ces derniers mois. Il permet, à partir d'un niveau d'enneigement connu à une date donnée, et en fonction d'hypothèses météorologiques pour les mois suivants, de produire un niveau de risque (absent – modéré – fort) concernant le déstockage de la réserve agricole, la cote du lac de Serre-Ponçon, la cote du lac de Sainte-Croix.

L'instance d'anticipation sécheresse (SMAVD, élus des départements 04 05 13 83 84, de la région, du syndicat du Buëch, du syndicat de l'Asse et de la Bléone, de la CLE du Calavon, de la CLE du Verdon, de la métropole Aix-Marseille, les gestionnaires EDF, SCP, CED, SMADESEP, les services de l'Etat, l'Agence de l'eau) se réunira le 15 mars matin au SMAVD et les résultats de Vigie-Durance-Verdon seront présentés.

A noter que le Préfet de région organise un « Comité Interdépartemental de Gestion de la Sécheresse » l'après-midi du 15 mars ; une réunion de coordination des deux instances est prévue avec le SGAR et la DRAAF.

Monsieur Philippe GINOUX, délégué d'Aix Marseille Provence Métropole, se félicite des efforts annoncés par tous les acteurs.

Monsieur François PREVOST, délégué de la communauté de communes Forcalquier Montagne de Lure, et Monsieur Didier REAULT, délégué du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône se félicitent de la création de l'outil Vigie Durance Verdon.

Monsieur Christian DODDOLI, Directeur du SMAVD, indique que cet outil est effectivement utile et que les données sont bien entendu transmissibles aux membres.

Le Président Yves WIGT rappelle que EDF a bien joué le jeu en transmettant ses données.

### **Point N° 1 : Approbation du Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 20 décembre 2022**

Le Président soumet pour approbation au Comité Syndical le procès-verbal de la précédente séance qui s'est tenue le 20 décembre 2022 à Mallemort sans condition de quorum suite à la constatation de l'absence de quorum lors de la séance initiale du 13 décembre.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Rapport N° 1 : Adoption du compte de gestion et du compte administratif 2022**

La séance est placée sous la présidence de Madame Bénédicte MARTIN, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du SMAVD, déléguée de la Région, Monsieur WIGT se retirant pour l'approbation des comptes de gestion et administratif 2022 dont les montants sont identiques.

Les comptes ci-dessous détaillés sont présentés à l'assemblée :

| <b>Exercice budgétaire 2022</b>       |               | <b>INVESTISSEMENT</b> | <b>FONCTIONNEMENT</b> | <b>TOTAL</b>         |
|---------------------------------------|---------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| Recettes                              | Budget cumulé | 31 929 438,54         | 6 563 294,98          |                      |
|                                       | Réalisations  | <b>3 156 022,48</b>   | <b>3 980 367,21</b>   | <b>7 136 389,69</b>  |
| Dépenses                              | Budget cumulé | 31 929 438,54         | 6 563 294,98          |                      |
|                                       | Réalisations  | <b>4 004 597,39</b>   | <b>4 434 797,23</b>   | <b>8 439 394,62</b>  |
| Résultat exercice 2022                |               | <b>-848 574,91</b>    | <b>- 454 430,02</b>   | <b>-1 303 004,93</b> |
| Résultat de clôture 2021              |               | 13 117 735,14         | 1 751 289,90          | 14 869 025,04        |
| Part affectée à l'investissement 2021 |               |                       | 500 000,00            | <b>500 000,00</b>    |
| Résultat de clôture 2022              |               | 12 269 160,23         | 796 859,88            | <b>13 066 020,11</b> |

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité sans le Président, les comptes de gestion et administratifs 2022.

### **Rapport N° 2 : Affectation du résultat 2022 au BP 2023**

Les dispositions comptables autorisent l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif. Monsieur le Président propose d'affecter les résultats 2022 comme suit :

|                | Résultat à la clôture de l'exercice 2021 | Part affectée à l'investissement en 2021 | Résultat de l'exercice 2022 | Résultat à la clôture de l'exercice 2022 |
|----------------|--|--|-----------------------------|--|
| Investissement | 13 117 735,14                            |  | -848 574,91                 | 12 269 160,23                            |
| Fonctionnement | 1 751 289,90                             | 500 000,00                               | - 454 430,02                | 796 859,88                               |
| TOTAL          | 14 869 025,04                            | 500 000,00                               | -1 303 004,93               | 13 066 020,11                            |

Doivent également être intégrés les restes à réaliser arrêtés au 31/12/2022. Ces derniers font en effet partie intégrante des résultats du compte administratif.

Ils s'élevaient pour la section d'investissement :

- en dépenses à 3 711 638,54 €,
- en recettes à 3 883 256,68 €.

Avec un excédent global (résultats de clôture 2022 et restes à réaliser) de 13 237 638,25 €, la section d'investissement ne laisse donc pas apparaître de besoin de financement.

Il est donc proposé d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2022 comme suit :

Affectation du résultat positif de clôture de l'exercice 2022 au R-001/Investissement : 12 269 160,23 €.

Affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement au R-1068/Investissement : 0 €

Affectation du résultat positif de clôture de l'exercice 2022 au R-002/Fonctionnement : 796 859,88 €

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

### Rapport N° 3 : Budget Primitif 2023 - Adoption

Le Président indique que le Budget 2023 proposé est dans les très grandes lignes fidèle aux orientations budgétaires présentées en décembre 2022 au Comité Syndical.

Le budget 2023 suivra les mêmes préceptes que les exercices précédents : rigueur de gestion, recherche de financements extérieurs, et des investissements importants.

La section de fonctionnement ci-dessous présentée a été réajustée afin de tenir compte notamment de la revalorisation, minime, de certaines charges à caractère général, de l'excédent de fonctionnement moins important que prévu et du report sur 2023 du produit de la marque 2022 de Durance Granulats. Il ne présente pas de modification majeure par rapport au ROB et s'inscrit dans la continuité des budgets prévisionnels précédents.

| DEPENSES  | BP 2023             | CA 2022             | BP 2022             |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Charges générales   | 959 960,00          | 708 929,87          | 865 700,00          |
| Charges de personnel  | 3 354 500,00        | 2 815 756,37        | 3 166 600,00        |
| Charges de gestion courante   | 706 138,66          | 106 696,12          | 220 300,00          |
| Charges exceptionnelles   | 720 000,00          | 10 576,02           | 1 391 339,08        |
| Dotations aux amortissements & provisions   | 809 346,00          | 792 838,85          | 919 355,61          |
| DAP pour Risques & Charges  | 300 000,00          | 0                   |                     |
| Virement à la section d'investissement  | 310 259,72          | 0                   |                     |
| <b>TOTAL</b>  | <b>7 160 204,38</b> | <b>4 434 797,23</b> | <b>6 563 294,98</b> |
| <b>RECETTES</b>   |                     |                     |                     |
| Prestations de service, contributions forfaitaires GEMAPI, contributions carriers | 2 563 000,00        | 1 173 434,01        | 2 669 764,00        |
| Recettes domaniales   | 538 000,00          | 511 914,00          | 258 403,00          |
| Contributions statutaires des structures membres                                  | 1 281 236,00        | 1 290 472,35        | 1 280 970,00        |
| Aides aux postes  | 912 072,00          | 794 143,74          | 917 820,00          |
| Autres produits   | 52 000,00           | 45 669,23           | 52 000,00           |
| Atténuation de charges  | 20 000,00           | 23 527,54           | 7 000,00            |
| Produits exceptionnels  | 5 000,00            | 20 158,26           | 5 000,00            |
| Opérations d'ordre  | 292 036,50          | 121 048,08          | 121 048,08          |
| Reprise sur provisions  | 700 000,00          |                     |                     |
| Résultat reporté  | 796 859,88          |                     | 1 251 289,90        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>7 160 204,38</b> | <b>3 980 367,21</b> | <b>6 563 294,98</b> |

La section investissement a été affinée par rapport au ROB présenté en décembre. La clôture de l'exercice 2022 a permis d'identifier de façon plus précise les restes à réaliser, les résultats de clôture ainsi que les opérations devant faire l'objet d'APCP ou de programmation pluriannuelle, d'engager les subventions notifiées, etc...

Les projets listés lors du ROB demeurent inchangés mais c'est leur retranscription budgétaire qui a varié.

| DEPENSES   | BP 2023              | CA 2022             | BP 2022              |
|--|----------------------|---------------------|----------------------|
| Etudes   | 1 406 878,57         | 713 449,99          | 2 275 392,00         |
| Acquisitions   | 1 203 460,00         | 131 567,05          | 669 000,00           |
| Travaux en cours   | 12 420 765,08        | 2 377 784,35        | 13 212 881,92        |
| Opérations pour compte de tiers                                | 11 105 643,62        | 622 955,21          | 12 042 557,67        |
| Opérations d'ordre   | 527 452,27           | 158 840,79          | 124 072,08           |
| Restes à réaliser  | 3 711 638,54         | 3 711 638,54        | 2 676 036,85         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>30 375 838,08</b> | <b>7 716 235,93</b> | <b>30 999 940,52</b> |
| <b>RECETTES</b>  |                      |                     |                      |
| Subventions pour études, travaux, acquisitions                 | 47 780,00            | 642 622,71          | 4 989 562,00         |
| FCTVA  | 350 000,00           | 308 150,78          | 200 000,00           |
| Opérations pour compte de tiers                                | 12 460 619,68        | 874 617,43          | 11 115 257,83        |
| Ecritures de cession   | 10 000,00            | 0                   | 10 000,00            |
| Opérations d'ordre   | 1 044 761,77         | 830 631,56          | 823 015,85           |
| Part de l'excédent de fonctionnement reporté en investissement | 310 259,72           | 500 000,00          | 500 000,00           |
| Résultat reporté   | 12 269 160,23        |                     | 13 117 735,14        |
| Restes à réaliser  | 3 883 256,68         | 3 883 256,68        | 244 369,70           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>30 375 838,08</b> | <b>7 039 279,16</b> | <b>30 999 940,52</b> |

La ventilation par carte des prévisions permet de dégager les données suivantes :

| CONTENU                                    | BP 2023             | GENERAL             |                     | GEMAPI              |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|  |                     | Commun              | EPTB                |                     |
| Charges générales                          | 959 960,00          | 527 978,00          | 191 992,00          | 239 990,00          |
| Charges de personnel                       | 3 354 500,00        | 1 844 975,00        | 670 900,00          | 838 625,00          |
| Charges de gestion courante                | 706 138,66          | 353 069,33          | 176 534,67          | 176 534,67          |
| Charges exceptionnelles                    | 720 000,00          | 615 600,00          | 32 400,00           | 72 000,00           |
| DAP – risques et charges et amortissements | 1 109 346,00        | 1 079 346,00        | 30 000,00           |                     |
| Virement à la section d'investissement     | 310 259,72          | 310 259,72          |                     |                     |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>7 160 204,38</b> | <b>4 731 228,05</b> | <b>1 101 826,67</b> | <b>1 327 149,67</b> |

| CONTENU  | BP 2023             | GENERAL             |                   | GEMAPI              |
|--|---------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
|  |                     | Commun              | EPTB              |                     |
| <b>Forfaits délégations EPCI et recettes assist orphelins BV, contrib carriers</b> | <b>2 563 000,00</b> | <b>1 537 412,40</b> | <b>170 823,60</b> | <b>854 764,00</b>   |
| <b>Recettes domaniales</b>   | <b>538 000,00</b>   | <b>538 000,00</b>   |                   |                     |
| <b>Contribution statutaires aides aux postes et missions</b>                       | <b>2 193 308,00</b> | <b>1 575 396,80</b> | <b>436 911,20</b> | <b>181 000,00</b>   |
| dont contrib statutaires   | 1 281 236,00        | 825 177,00          | 275 059,00        | 181 000,00          |
| dont aides aux postes et missions aermc+LIFE                                       | 775 322,00          | 697 789,80          | 77 532,20         | 0,00                |
| aides aux postes N2000 PAPI  | 136 750,00          | 52 430,00           | 84 320,00         | 0,00                |
| <b>excédent reporté BP</b>   | <b>796 859,88</b>   | <b>557 801,92</b>   | <b>119 528,98</b> | <b>119 528,98</b>   |
| <b>Autres recettes</b>   | <b>777 000,00</b>   | <b>621 600,00</b>   | <b>77 700,00</b>  | <b>77 700,00</b>    |
| <b>Opérations d'ordre</b>  | <b>292 036,50</b>   | <b>233 629,20</b>   |                   | <b>58 407,30</b>    |
| <b>TOTAL</b>   | <b>7 160 204,38</b> | <b>5 063 840,32</b> | <b>804 963,78</b> | <b>1 291 400,28</b> |

|                        |      |            |             |            |
|------------------------|------|------------|-------------|------------|
| <b>SOLDE PAR CARTE</b> | 0,00 | 332 612,27 | -296 862,89 | -35 749,39 |
|------------------------|------|------------|-------------|------------|

| DEPENSES           | BP 2023              | GENERAL              |                   | GEMAPI               |
|--------------------|----------------------|----------------------|-------------------|----------------------|
|                    |                      | Commun               | EPTB              |                      |
| Études             | 1 406 878,57         | 1 144 998,57         | 261 880,00        |                      |
| Acquisitions       | 1 203 460,00         | 1 131 460,00         | 72 000,00         |                      |
| Travaux            | 12 420 765,08        | 12 420 765,08        |                   |                      |
| Opérations d'ordre | 527 452,27           | 527 452,27           |                   |                      |
| Op cpte de tiers   | 11 105 643,62        | 2 221 128,72         |                   | 8 884 514,90         |
| Restes à réaliser  | 3 711 638,54         | 927 826,72           | 82,92             | 2 783 728,91         |
| <b>TOTAL</b>       | <b>30 375 838,08</b> | <b>18 373 631,36</b> | <b>333 962,92</b> | <b>11 668 243,80</b> |

| RECETTES                | BP 2023       | GENERAL       |            | GEMAPI |
|-------------------------|---------------|---------------|------------|--------|
|                         |               | Commun        | EPTB       |        |
| FCTVA                   | 350 000,00    | 350 000,00    |            |        |
| Excédent Invest Reporté | 12 269 160,23 | 12 023 777,03 | 245 383,20 |        |
| Pdt de cession des immo | 10 000,00     | 10 000,00     |            |        |

|                               |                      |                      |                   |                      |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|-------------------|----------------------|
| Opérations ordre              | 1 044 761,77         | 1 044 761,77         |                   |                      |
| Subventions                   | 47 780,00            | 47 780,00            |                   |                      |
| Op cpte de tiers              | 12 460 619,68        | 3 576 105,68         |                   | 8 884 514,00         |
| Virement de la section de fct | 310 259,72           | 310 259,72           |                   |                      |
| Restes à réaliser             | 3 883 256,68         | 897 996,60           |                   | 2 985 260,08         |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>30 375 838,08</b> | <b>18 260 680,80</b> | <b>245 383,20</b> | <b>11 869 774,08</b> |

|                        |      |             |            |            |
|------------------------|------|-------------|------------|------------|
| <b>SOLDE PAR CARTE</b> | 0,00 | -112 950,56 | -88 579,72 | 201 530,28 |
|------------------------|------|-------------|------------|------------|

Le Comité Syndical à l'unanimité, approuve le projet de budget primitif 2023.

#### **Rapport N° 4 : Contrat AERMC - SMAVD aides aux missions**

. Le SMAVD avait négocié en 2016 avec l'Agence de l'Eau une aide exceptionnelle portant sur certaines missions et certains postes afin de faire face à un accroissement de l'activité du syndicat sur les enjeux de bassin versant et de ressource en eau, dont la charge ne devait pas être imputée aux collectivités de l'axe durancien, membres du SMAVD historiquement pour d'autres enjeux. Cette négociation avait abouti à la signature d'une convention cadre de partenariat, d'une durée de 3 ans entre 2017 et 2019 et d'un montant plafonné de 1,2 M€, correspondant à des aides aux postes ou aux missions avec un taux d'aide de 65% des coûts internes de fonctionnement. Ce dispositif avait ensuite été reconduit pour la période de 3 ans entre 2020 et 2022 pour un montant équivalent. Courant 2022 les discussions engagées avec l'Agence de l'eau afin de définir les modalités de poursuite de cet accompagnement financier ont conduit au constat de l'impossibilité pour l'agence d'un engagement sur 3 ans en raison de la transition entre les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> programmes d'intervention au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (document qui fixe les critères et taux d'aides de l'agence). Dans ce contexte, le SMAVD a sollicité pour 2023 un soutien aux missions dans le cadre classique des aides apportées par l'Agence, et renouvellera cette demande pour l'année 2024.

En 2024 seront amorcées des discussions pour préparer un nouveau contrat pluriannuel, sur une durée plus longue (si possible 6 ans), dans le cadre des critères qui seront définis dans le 12<sup>ème</sup> programme d'intervention. Dans l'attente, afin de réaffirmer et entériner la volonté partagée entre l'Agence de l'eau et le SMAVD de mener une démarche partenariale portant sur la gestion de la ressource en eau, la restauration écologique et morphologique, la gestion des nappes et de la qualité de l'eau, un accord-cadre est proposé, réaffirmant cette volonté commune et précisant que la période 2023-2024 est une transition, en attendant la mise en œuvre d'un nouveau contrat pluriannuel à compter de 2025.

Le montant des aides demandées pour 2023 est de 455 000 €, sur la base d'un taux de 50% affecté aux coûts de fonctionnement des missions suivantes :

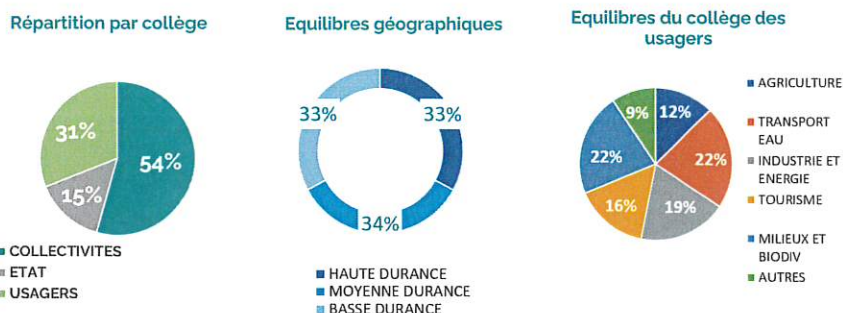
- Contrat de rivière et observatoire
- Animation pôle EPTB
- Ressource en eau
- Restauration morphologique
- Restauration écologique
- SAGE
- Qualité et nappes

Pour 2024 le montant estimé à ce stade, toujours basé sur un taux de 50%, serait en légère augmentation à 485 000 € en raison du renfort de la mission ressource en eau. Le Comité Syndical à l'unanimité, approuve le projet de contrat 2024-2025 à intervenir.

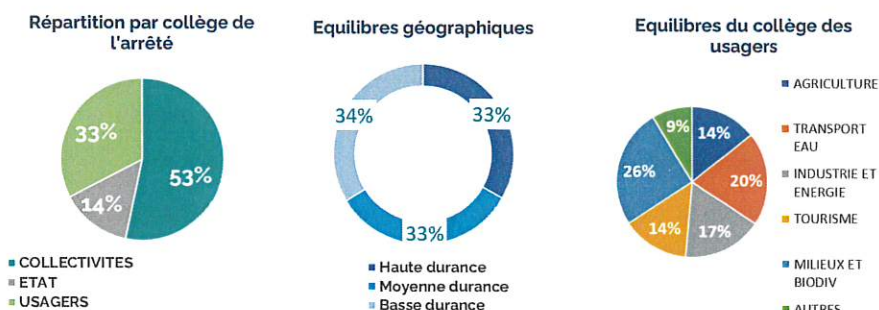
#### **Rapport N° 6 : arrêté composition de la CLE et réunion d'installation**

L'arrêté préfectoral fixant la composition de la CLE du Schéma d'aménagement de la Gestion de l'eau Durance a été signé par le préfet des Alpes-de-Haute-Provence, le 31 janvier 2023 (AP N°2023-031-003 du 31 janvier 2023 fixant la composition des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Durance). Il est en cours de notification, par les services de l'Etat, à l'ensemble des acteurs concernés.

Véritable noyau décisionnel de la démarche de SAGE, cette Commission Locale de l'Eau constituera un lieu de travail collectif renforcé par une existence institutionnelle et juridique. Elle aura pour mission, de définir, dans la concertation, des objectifs et des moyens de mieux gérer notre ressource en eau et les usages qui en dépendent, de mieux préserver les cours d'eau et milieux aquatiques du territoire par une gestion équilibrée et durable. La composition de la CLE avait fait l'objet d'une large concertation visant à respecter des principes d'une représentation équilibrée des territoires (haute, moyenne et basse durance) et d'un équilibre dans la représentation des différents usages. En février 2020, le comité plénier de la Durance validait le fruit cette concertation avec une proposition, soumise aux services de l'Etat, d'une CLE constituée de 103 membres selon la répartition illustrée ci-après :



Après une première phase de consultation publique menée sous l'égide des préfets, les services de l'Etat avaient présentés quelques ajustements de la proposition initiale menant, en Mars 2022, à un réajustement à 108 membres validé en Comité Plénier (principalement l'ajout de représentants d'intercommunalité partiellement concernées par le périmètre du SAGE et d'acteurs non économiques). L'arrêté qui vient de paraître tient compte de l'ensemble de ces discussions préalables et intègre quelques derniers ajustements (ajout du SICAS, refus d'une intercommunalité et de l'ONF de siéger, dissolution d'un syndicat de SCOT et d'un syndicat d'eau potable). La CLE du SAGE Durance comptera donc 105 membres répartis en trois collèges : 56 élus des collectivités, 35 représentants des usagers et associations et 14 représentants des services et établissements publics de l'Etat, selon la répartition illustrée ci-après :



Un tableau de comparaison des évolutions de la composition de la CLE (entre la proposition initiale et l'arrêté) et l'arrêté préfectoral fixant la composition des membres de la Commission Locale de l'Eau, sont présentés en annexe du présent rapport. La CLE devra être renouvelée tous les 6 ans. Une réunion d'installation de l'instance pourra être réunie dès ce printemps (dès l'ensemble des désignations finalisées).

### **Rapport N° 7 : lancement de l'étude ressource stratégique Basse Durance**

La nappe alluviale de Basse Durance constitue une ressource en eau essentielle pour les usages domestiques, agricoles et industriels et à ce titre représente un enjeu majeur pour les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. Cette « masse d'eau souterraine » est considérée « stratégique à l'échelle régionale pour l'alimentation en eau potable du territoire » dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône-Méditerranée.

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a sollicité le SMAVD afin de porter la maîtrise d'ouvrage d'une étude dite « Ressources Stratégiques » dont l'objectif est de préserver la qualité et la quantité de la ressource pour l'usage eau potable actuel et futur. En tant qu'EPTB sur la Durance et porteur du futur SAGE Durance, le SMAVD est fléché dans le SDAGE comme la structure porteuse pour cette étude sur la basse Durance, par sa connaissance et son ancrage dans le territoire.

L'objectif opérationnel de cette étude est d'identifier deux types de « zones de sauvegarde » :

- Des zones déjà exploitées par des captages indispensables à l'approvisionnement actuel des principaux réseaux d'eau potable, afin de les protéger de toute dégradation de la qualité de l'eau ou d'une surexploitation.

- Des zones non exploitées actuellement, mais présentant des caractéristiques très favorables à l'implantation de captages d'eau potable (bon potentiel hydrogéologique, faible urbanisation, proche des centres de consommation). Elles doivent donc être conservées en bon état pour une exploitation future répondant aux besoins du territoire.

Ces zonages permettront aux collectivités de se doter de leviers réglementaires destinés à préserver la ressource identifiée. Cette étude a ainsi pour vocation à être menée en étroite collaboration avec les élus et acteurs des territoires concernés, afin de partager les éléments de connaissance sur l'importance des ressources considérées, et des moyens dont chacun dispose pour contribuer à leur préservation.

Le coût de la démarche est de 304 700 € H.T, réparti sur une durée prévisionnelle de 4 ans (2023-2027). Ce montant comprend une AMO, la réalisation des études et acquisitions de connaissances complémentaires et l'accompagnement dans la concertation avec les acteurs locaux.

Le financement prévoit une subvention de 70% par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et de 10% par la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur. La part d'autofinancement du SMAVD est de 20%.

Monsieur Philippe GINOUX relève que les canaux alimentent la nappe de la Durance. L'étude menée pourra caractériser leur rôle dans la recharge de la nappe. Le monde agricole ne pourra pas toujours payer ; les canaux ayant aussi une fonction d'évacuation des eaux lors des périodes de crue.

### **Rapport N° 8 : gestion des pollutions accidentelles**

Courant 2022, le SMAVD a lancé en partenariat avec l'ARS une étude destinée à proposer une organisation et des outils devant permettre une meilleure réaction en cas de pollution dans le système durancien, notamment dans la transmission de l'alerte depuis le terrain jusqu'aux acteurs du territoire concernés (en particulier les exploitants d'eau potable).

Les premières propositions ont été soumises aux services de l'état responsables de la gestion de crise en décembre 2022 afin d'évaluer le positionnement du SMAVD et ses propositions techniques. Les services de l'état ont réaffirmé leur rôle central dans la gestion de crise, de la réception des alertes au traitement de la pollution. Toutefois la connaissance du territoire et de ses acteurs dont dispose le syndicat sont un atout dans la gestion de crise.

Ces échanges ont donc permis de définir les axes de travail suivants :

- Le SMAVD va travailler à la réalisation d'une cartographie globale des infrastructures hydrauliques de l'axe durancien et des temps de transfert entre ses compartiments (rivière, canaux, nappe), afin d'évaluer les chemins et vitesses de propagation des pollutions dans un système particulièrement complexe ;
- Cette cartographie intégrera l'ensemble des sites à enjeu vis-à-vis d'une pollution, assorti d'un annuaire de contact, pour une meilleure transmission des alertes aux acteurs du territoire concernés ;
- Cet outil cartographique servira à l'élaboration de fiches scénarios dédiées aux principaux sites susceptibles d'être à l'origine de pollutions afin de permettre une réaction rapide et adéquate ;
- L'évaluation de la mise en place de sondes automatiques pour la surveillance de la qualité de la Durance.

En parallèle au développement de ces outils techniques et de son expertise, le SMAVD travaillera avec les services de l'état afin d'être identifié en tant qu'acteur local disposant d'une connaissance du territoire et d'une expertise, susceptible d'être mobilisé en soutien par une cellule de crise en cas de pollution dans le système durancien.

Cette étude se déroulant sur 2023-2024 dispose d'un financement à 80% de l'ARS, pour un total de 46 816 €.

Monsieur Louis-Pierre FABRE, délégué de Terre de Provence, indique qu'une pollution locale sur sa commune est identifiée.

### **Rapport N° 9 : Feuille de route**

La « Feuille de route » est une démarche proposée par l'Etat pour mettre en place un cadre partenarial et fixer collectivement les grands objectifs pour la Durance pour les prochaines années. Il s'agit de faire suite au Plan Durance Multi-Usages qui avait été mis en œuvre entre 2005 et 2015. Une première feuille de route a été portée entre 2016 et 2018 puis une seconde pour la période 2019-2021. Les partenaires signataires - l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le SMAVD, l'Agence de l'eau et EDF - ont souhaité reconduire cette démarche par la rédaction d'une nouvelle Feuille de Route pour la période 2023-2027.



La feuille de route est accompagnée d'un tableau présentant la déclinaison des objectifs en un plan d'actions, pour lesquelles un pilote est identifié, ainsi que le produit de sortie attendu et une échéance.

Les principales thématiques pour lesquelles le SMAVD est fléché comme pilote sur certaines actions portent sur :

- La délimitation et la gestion du DPF
- L'anticipation de la sécheresse
- L'impact du changement climatique sur la ressource en eau
- L'expertise sur le risque de pollution
- La prévention contre les Inondations (coordination avec EDF, co-pilotage de la SLGRI, coordination GEMAPI)
- La biodiversité (impact du changement climatique, gestion et préservation des milieux, valorisation des enjeux écologiques)
- L'observatoire de la Durance

Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Vice-Président de la Région, se félicite du travail de préparation et de la rédaction du document.

Le Comité Syndical à l'unanimité approuve la feuille de route.

### **Rapport N° 10 : Conventions de délégation pour la gestion des cours d'eau - affluents de la Durance**

Le SMAVD a achevé, pour 9 intercommunalités, le diagnostic des enjeux GEMAPI sur les affluents de la Durance. A la suite de ce diagnostic, cinq intercommunalités ont confié, par délégation, au SMAVD la gestion de ces cours d'eau sur leurs territoires respectifs : Métropole Aix-Marseille-Provence, COTELUB, CC Jabron-Lure-Vançon-Durance, CC Sisteronais-Buëch, CA Terre de Provence. Trois autres intercommunalités souhaitent aujourd'hui déléguer au SMAVD un certain nombre des missions de la compétence GEMAPI pour les affluents de leur territoire :

- La CA Luberon-Monts de Vaucluse pour l'Aiguebrun et l'amont du torrent de Laval.
- La CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et Durance-Luberon-Verdon Agglomération pour leurs parts respectives du Lauzon.

Il est donc proposé de signer avec ces intercommunalités une convention de délégation sur le modèle de celles passées entre le SMAVD et les autres EPCI. La mise en œuvre de ces conventions se fera ainsi de manière progressive, en deux phases : La phase 1 sera consacrée à la production des études et le dépôt des dossiers réglementaires relatifs aux différents axes d'intervention ; La phase 2 sera consacrée à la mise en œuvre des programmes de travaux définis et validés en phase 1. Une clause de revoyure, en fin de phase 1 acte le principe et les conditions de mise en œuvre de la phase 2.

La durée envisagée des conventions est de 6 ans : 2 ans pour la phase 1 et 4 ans pour la phase 2. Les intercommunalités contribueront au financement des compétences déléguées par le versement d'une contribution forfaitaire destinée à couvrir les coûts internes de leur prise en charge par le SMAVD. Cette contribution forfaitaire s'élève à :

| EPCI           | Contribution annuelle en phase 1 | Contribution annuelle en phase 2 |
|----------------|----------------------------------|----------------------------------|
| CA LMV         | 15 000 €                         | 34 000 €                         |
| CC PFML & DLVA | 11 000 €                         | 17 000 €                         |

Des discussions sont engagées avec l'Agence de l'eau pour une contribution à ces coûts de gestion. En outre, les frais externalisés d'études et de travaux seront répercutés aux intercommunalités à l'euro-l'euro après déductions des éventuelles subventions obtenues auprès des financeurs (notamment Agence de l'Eau RMC ; Conseil départemental du Vaucluse). A ce stade de la rédaction de la convention, la nature et le montant exact des prestations de la phase 2 ne sont pas encore connus. Ils seront identifiés à l'issue de la phase 1 et feront nécessairement l'objet d'un avenant à la convention. Monsieur François PREVOST, délégué de la communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure, est satisfait de l'étude de faisabilité et de la péréquation présentée entre aval et amont. Gilles Brière, technicien

du Conseil Départemental de Vaucluse, indique que sa structure souhaiterait prendre connaissance de l'ensemble des affluents pris en gestion par le SMAVD.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **Rapport N° 11 : Subvention 2023 Amicale du personnel**

Le Président indique que selon les dispositions de l'article 88-1 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de déterminer les actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour mettre en œuvre sa politique d'action sociale. Cette politique est portée au Syndicat par l'Amicale du Personnel. Celle-ci œuvre dans différents domaines et activités intéressant les agents du Syndicat et présentant un caractère social, culturel ou récréatif et contribue à permettre aux agents d'accéder à certaines activités en consolidant la cohésion d'équipe. Le Comité Syndical avait acté en 2018 le principe d'un montant forfaitaire par agent de 350 € soit 12 500 €. Du fait du maintien de l'effectif en 2019, puis de la crise COVID en 2020-2021, et d'une utilisation du reliquat en 2022, le montant général est resté identique à 12 500 €.

Il apparaît dès lors opportun en année « normale » d'appliquer le principe établi en 2018 (350 € par agent avec une actualisation de 10% soit en deçà de l'inflation constatée). Il en résulterait un montant par agent de 385 € soit pour 48 agents, un montant de 18 480 €.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

#### **Rapport N° 12 : Gestion domaniale Informations sur actions initiées en 2023**

Depuis juin 2022, des discussions sont en cours avec les Directions Départementales des Territoires des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes afin d'envisager une prise en gestion du Domaine Public Fluvial de Moyenne Durance sous un mode concessif au moyen d'un avenant à la concession actuelle délivrée sur la Basse Durance. Le SMAVD a transmis aux services concernés une note traduisant les modalités escomptées de gestion. Nous proposons d'étendre la concession actuelle à la Moyenne Durance jusqu'en 2040 afin de permettre d'avoir une visibilité en vue de mettre en œuvre de nouveaux moyens et d'intégrer la gestion du Domaine Privé de l'Etat dans cet avenant, seule solution opérationnelle valable permettant d'assurer une gestion cohérente de l'espace concerné. Ces propositions sont à l'heure actuelle en cours d'analyse par les 5 DDT concernées. Une réunion devrait se tenir au printemps pour évoquer ces modalités.

#### **Gestion des accès et des dépôts**

La période a été marquée par plusieurs opérations significatives.

##### **A Pertuis**

Dans le Domaine Public Fluvial, le SMAVD a soutenu une action des services de gendarmerie en permettant l'enlèvement de 19 véhicules dont 8 situés dans le lit-même de la Durance au niveau du lieu-dit Corrèze / Mulet.

Les conséquences de ces dépôts peuvent être gravissimes :

- pour la biodiversité tout d'abord, du fait de pollutions aux hydrocarbures ou autres, dans un site riche et sensible qui est classé Natura 2000 et en Arrêté de Protection du Biotope.
- pour la sécurité ensuite ces carcasses représentant autant de pièges pouvant s'avérer extrêmement dangereux pour la navigation dont l'activité est particulièrement importante à Pertuis avec le club de Canoë-Kayak local.
- sur un plan sanitaire enfin, les rejets potentiellement polluants se situent à moins de 2,5 km de la prise d'eau du Syndicat Durance Luberon, alimentant en partie 55 000 personnes en eau potable.

L'opération d'enlèvement (plus de 55 k€) est à la charge de la gendarmerie dans le cadre des enquêtes pour véhicules volés. Une opération de restriction des accès aux véhicules légers a été menée par la scarification des accès existants et la réalisation de merlons (coût 2 500 €).

##### **A Plan d'Orgon**

Sur le site des Plans d'eau situé sur le Domaine Privé de l'Etat sous gestion du SMAVD, une opération de dépollution importante a été menée (une tonne d'amiante et plusieurs dizaines de mètres cubes de déchets ménagers évacués, pour 13 k€). Face à la menace constituée par ces dépôts sauvages pour la biodiversité et les usagers du site, le SMAVD a donc mené une importante action de dépollution en lien avec la commune et les pêcheurs. Confrontés à des déchets particulièrement sensibles, les agents ont pris toutes les précautions d'usage pour procéder à ces opérations délicates. L'accès aux véhicules légers a été immédiatement restreint pour éviter de nouveaux dépôts.

##### **A Puyvert**

Dans le domaine Public Fluvial, en pleine ripisylve, une opération de destruction d'un motocross sauvage a été réalisée. L'enlèvement d'une centaine de pneus a été réalisée puis une scarification (coût 2 500 €). Une tranchée et un merlon ont été réalisés en vue de restreindre les accès.

Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Vice-Président de la Région, souligne que les opérations menées sur le territoire de la Roque d'Anthéron par la SMAVD, la brigade de gendarmerie et l'OFB sur sa commune pour faire cesser les troubles de moto-cross se sont avérées fructueuses avec la saisie d'une moto et une amende de 1500 euros délivrée. Il remercie le SMAVD et espère que ces opérations.

### **Rapport N° 13 : Convention 2023-2024 entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le SMAVD en faveur de la biodiversité et de la mise en valeur de la Durance**

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est engagé depuis de nombreuses années en finançant des actions au bénéfice de la Durance. Membre du SMAVD depuis 2005, il a apporté des aides importantes aux actions du contrat de rivière du Val de Durance mis en œuvre sur la période 2008-2017. Certaines de ces opérations ont été poursuivies jusqu'en 2020.

Un second contrat de rivière sur la Durance est aujourd'hui en cours d'élaboration par le SMAVD dans l'objectif d'une mise en œuvre à partir de 2025. Pour autant, dans l'intervalle, l'activité du SMAVD se poursuit au travers d'un certain nombre d'actions (études et travaux) auxquelles la Région souhaite contribuer. Une première convention cadre de partenariat avait été signée entre le SMAVD et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour couvrir la période 2021-2022. Pour faire suite à cette première convention et dans l'attente de la signature du prochain Contrat de rivière, il est aujourd'hui proposé de conclure entre le SMAVD et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, une nouvelle convention-cadre de partenariat couvrant la période 2023-2024.

Le projet de convention définit les objectifs communs poursuivis par la Région et le SMAVD et identifie les opérations portées en maîtrise d'ouvrage par le SMAVD pouvant faire l'objet d'un financement de la Région pour la période 2023-2024, sur la base des dispositifs d'intervention en vigueur.

Chaque opération fait l'objet d'une fiche action précisant notamment le contenu technique, l'année de réalisation, le budget de l'action incluant l'aide régionale prévisionnelle (en annexe de la convention).

Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Vice-Président de la Région, souligne que cette convention sera à l'ordre du jour de la séance du 23 juin au conseil régional.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **Rapport N° 14 : Convention de partenariat SMAVD et La Garance dans le cadre de l'évènement « CUCINE(S) » du 13 MAI 2023**

La Garance - Scène Nationale de Cavaillon et Le Citron Jaune – Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public de Port Saint Louis du Rhône s'associent pour réaliser le projet Cuisine(s) de l'artiste Floriane Facchini dans les Parcs Naturels Régionaux des Alpilles et du Luberon entre novembre 2022 et mai 2023.

Les objectifs de cet évènement sont les suivants :

- Valoriser les patrimoines agricoles et culinaires de la Durance, des Alpilles et du Luberon
- Sensibiliser sur les enjeux écologiques de ces territoires à commencer par les problématiques de gestion de l'eau propres à la vallée de la Durance.
- Renforcer le dynamisme territorial par un appui au développement culturel
- Toucher des publics des deux massifs éloignés de l'offre culturelle des centres urbains

Cucine(s) ouvre un livre de recettes en plein air. Avec saveurs locales, secrets, souvenirs et convivialité. De novembre 2022 à mai 2023, Floriane Facchini rencontre les spécialistes et moins spécialistes de la pêche, de l'apiculture, de l'agriculture et de la botanique des bords de Durance et en recueille recettes et récits, photographies et brins de nature comestibles. Cette enquête artistique aboutira à la réalisation d'un banquet le 13 mai 2023 dans un lieu tenu secret (dans une commune riveraine de la Durance) qui mêlera balade sonore, exposition de photos et dégustation de produits, spécialités et spécificités de la Durance, des Alpilles et du Luberon. C'est pour soutenir cet évènement qui met en valeur les ressources et les richesses de la Durance que le SMAVD souhaite être partenaire. Pour cela, une convention de partenariat doit être signée entre les deux entités. Elle définit les engagements de chacune des parties et les modalités de participation financière du SMAVD à l'évènement.

Dans le but d'accompagner la Garance dans l'organisation de son évènement et la valorisation de la Durance, il est proposé une participation financière à l'évènement « Cuisine(s) », à hauteur de 8 000€ (huit mille euros).

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **Rapport N° 15 : Compte rendu des décisions du Président prises sur délégation du Comité**

Le Comité Syndical a délégué au Président la possibilité de solliciter directement les financements auprès des partenaires publics et de signer certains marchés et avenants comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

Voici le compte rendu des décisions prises dans ce cadre :

Décision n° 2022-48 : D'approuver les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Pertuis ayant pour objet la création de gradins ancrés dans la digue de Père Grand et de signer ladite convention ainsi que tous documents qui y sont relatifs.

Décision n° 2022-49 : « Aménagement du Trou du Pêcheur sur la commune de Chateaufort », en vue de son exécution, pour ce qui concerne le :

Lot n°1 : Terrassement – VRD, avec l'entreprise EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, sise 430 allée des Chartreuses, 84140 MONTFAVET ;

Lot n°2 : Equipements – signalétique et aire jeux, avec le groupement TOTEM AMENAGEMENT URBAIN – SPORT PAYSAGE SERVICE, sise 690 A chemin de Talaud, 84170 MONTEUX ;

Lot n°3 : Aménagements paysagers – pontons et passerelle, avec l'entreprise LA COMPAGNIE DES FORESTIERS, sis 33 AVENUE Jean Monnet, 13410 LAMBESC ;

Décision n° 2022-50 : de signer le marché « Accord cadre à bons de commande Investigations et missions géotechniques, études de stabilité de digues, lot 1 : Etudes géotechniques » avec l'entreprise GEOLITHE, sise 181 Rue des Bécasses, Cidex 112F, 38920 CROLLES, pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois par période d'un an pour une durée maximale de 4 ans à compter sa notification.

Décision n° 2022-51 : Demande de subvention relative aux études préalables à l'opération de recharge sédimentaire sur le site de Mallemort-Mérindol auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région PACA au titre des études préalables à l'opération de recharge sédimentaire sur le site Mallemort-Mérindol auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région PACA à hauteur de 85 000.00 € HT, selon le plan de financement suivant :

|  |             |
|--|-------------|
| <u>Montant Total HT de l'opération</u> ..... | 85 000.00 € |
| <u>Agence de l'Eau (50 %)</u> .....          | 42 500.00 € |
| <u>Conseil Régional (30 %)</u> .....         | 25 500.00 € |
| <u>Autofinancement (taux 20%)</u> .....      | 17 000.00 € |

Décision n° 2022-52 : Demande de subvention relative à l'acquisition et la maintenance de deux stations hydrométriques sur l'Eze auprès de l'Agence de l'Eau.

|  |              |
|--|--------------|
| <u>Montant Total HT de l'opération</u> ..... | 105 000.00 € |
| <u>Agence de l'Eau (50 %)</u> .....          | 52 500.00 €  |
| <u>Autofinancement MAMP (taux 50%)</u> ..... | 52 500.00 €  |

Décision n° 2023-01 : Demande de subvention relative aux études PRO – ACT – DCE pour le rétablissement de la franchissabilité piscicole à l'aval de Bonpas auprès de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, du Département des Bouches du Rhône et du Département de Vaucluse

|   |              |
|---|--------------|
| <u>Montant Total HT des prestations</u> ..... | 250 000.00 € |
| <u>Etat (taux 30%)</u> .....                  | 75 000.00 €  |

Agence de l'Eau (taux 30%) .....

75 000.00 €

Département des Bouches du Rhône (taux 10%).....

25 000.00 €

Département de Vaucluse (taux 10%).....

25 000.00 €

Autofinancement SMAVD (taux 20%) .....

50 000.00 €

Décision n° 2023-02 Commande pour l'acquisition et maintenance de deux stations hydrométriques sur l'Eze et renouvellement service exploitation station sur la Durance. De signer la commande « Acquisition et maintenance de deux stations et renouvellement service exploitation station sur la Durance » avec le groupement d'entreprises TENEVIA – CENEAU, sis 17 B Chemin de la Dhuy – 38240 Meylan, en vue de son exécution, pour un montant total de 96 935,00 € HT.

Décision n° 2023-03 Attribution du marché « Acquisition de matériel de visio-conférence, avec maintenance associée » de signer le marché « Acquisition de matériel de visio-conférence, avec maintenance associée » avec l'entreprise SFR, sise 16 rue du Général Alain de Boissieu à Paris, en vue de son exécution

Décision n° 2023-04 : Modification n°1 du marché 2022/20 : « Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des affluents de la Durance, Lot 2 : Durance aval »

D'approuver la modification n°1 du marché « Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des affluents de la Durance, lot n° 2 : Durance Aval » concernant la variation des quantités du prix 2.4 du BPU, ainsi que l'ajout de prestations nouvelles ;

D'approuver l'augmentation financière du marché à hauteur de + 2 142.90 € HT représentant une plus-value de +2.9 % du montant total du marché ;

D'approuver le montant définitif du marché, après modification, à 76 035,40 € HT, intégrant ces prestations nouvelles.

Décision n° 2023-05: Attribution du marché « Autorisation initiale su système d'endiguement de Villelaure, avec travaux » - De signer le marché « Autorisation initiale du système d'endiguement de Villelaure, avec travaux », avec « le bureau d'études ANTEA GROUP, sis 400 Avenue du Passe-Temps, Parc Napollon à Aubagne, en vue de son exécution, pour un montant total de 149 085,00 € HT. (Toutes tranches comprises)

Décision n° 2023-06 Objet : Actualisation au titre de l'année 2023 de la demande de subvention relative aux études PRO – ACT – DCE pour le rétablissement de la franchissabilité piscicole à l'aval de Bonpas auprès du Département des Bouches du Rhône.

Montant Total HT des prestations..... 250 000.00 €

Etat (taux 30%) ..... 75 000.00 €

Agence de l'Eau (taux 30%) ..... 75 000.00 €

Département des Bouches du Rhône (taux 10%)..... 25 000.00 €

Département de Vaucluse (taux 10%)..... 25 000.00 €

Autofinancement SMAVD (taux 20%) ..... 50 000.00 €

Décision n° 2023-07 Demande de subvention relative à la première tranche des travaux de restructuration du secteur amont de la digue de la Durance sur la commune d'Avignon auprès du Département de Vaucluse.

Montant Total HT des prestations..... 3 000 000.00 €

Etat Fonds Barnier (taux 40%)..... 1 200 000.00 €

Département de Vaucluse (taux 20%)..... 600 000.00 €

Autofinancement Grand Avignon (taux 40%)..... 1 200 000.00 €

Décision n° 2023-08 : Attribution du marché : « Aménagement d'un itinéraire modes doux en bord de Durance – Tronçon 4 Phase 1 : Pertuis »

De signer le marché « Aménagement d'un itinéraire modes doux en bord de Durance – Tronçon 4 Phase 1 : Pertuis » avec l'entreprise COLAS, Etablissement de Manosque, sise ZI St Maurice à Manosque, en vue de son exécution.

Décision n° 2023-09

Objet : Commande pour la mission CSPS relative à l'Aménagement d'un itinéraire modes doux en bord de Durance – Tronçon 4 Phase 1 : Pertuis » De signer la commande « Mission CSPS pour l'aménagement d'un itinéraire modes doux en bord de Durance – Tronçon 4 Phase 1 : Pertuis » avec le groupement cabinet JC AMBAR – CAPS Sécurité, sis 20 impasse Gounod à Rognac, en vue de son exécution, suivant le bordereau des prix joint à l'offre.

Décision n° 2023-10 : Demande de subvention relative au programme de suivi écologique de l'Observatoire de la Durance pour l'année 2023 auprès de l'Agence de l'Eau, des Départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse, et d'EDF.

|  |             |
|--|-------------|
| <u>Montant Total TTC des prestations</u> .....           | 39 000.00 € |
| <u>Agence de l'Eau (taux 20%)</u> .....                  | 7 800.00 €  |
| <u>Département des Bouches du Rhône (taux 20%)</u> ..... | 7 800.00 €  |
| <u>Département de Vaucluse (taux 20%)</u> .....          | 7 800.00 €  |
| <u>EDF (taux 20%)</u> .....                              | 7 800.00 €  |
| <u>Autofinancement SMAVD (taux 20%)</u> .....            | 7 800.00 €  |

Décision n° 2023-11 d'approuver la modification du marché n°2 « Travaux d'extension du bâtiment administratif du SMAVD, lot n°4 : Courants forts et faibles » concernant des prestations supplémentaires non prévues au marché initial, ainsi que les montants s'y rapportant, d'approuver l'augmentation financière du marché à hauteur de 2 981.26 € HT, soit une plus-value de 2,50% par rapport au montant initial du marché, d'approuver le montant définitif du marché, après modification à 122 172,81 € HT, toutes tranches comprises.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **Rapport N° 16 : Demande d'adhésion de la commune de Jouques**

Les nouveaux statuts syndicaux entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ont intégré la possibilité pour les communes duranciennes d'adhérer au SMAVD. 33 communes ont ainsi déjà fait ce choix.

Pour rappel, la plupart des communes duranciennes étaient membres de notre structure jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, date à laquelle les intercommunalités ont pris place au sein du SMAVD en représentation-substitution des communes pour la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations (GEMAPI). Les statuts ainsi révisés ont prévu la représentation au sein du Comité Syndical des communes par un collège de 15 représentants au maximum. Pour la désignation des délégués au Comité au travers du collège, chaque commune adhérente disposera d'une voix, pour élire au sein d'un des 3 sous-collèges (communes de moins de 1 500 habitants, de 1 500 à moins de 15 000 habitants et celles de 15 000 habitants et plus), 5 représentants au maximum (avec un représentant au maximum par commune).

La commune de Jouques (13), dont la population totale est de 4 537 habitants, a sollicité son adhésion au SMAVD au sein du sous-collège N°2.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **Rapport N° 17 : Autorisations de programme et crédits de paiement**

Le SMAVD a initié sur l'année 2022 une démarche d'Autorisations de Programme/Crédits de Paiements (AP/CP) doublée d'une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

Seules deux opérations significatives avaient été ciblées à titre expérimental : la véloroute et de la recharge sédimentaire.

L'objectif, pour cette année 2023, est de généraliser cette approche à l'ensemble des projets du Syndicat afin d'améliorer le taux de consommation des crédits et affiner les capacités de prospective financière.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **Rapport N° 18 : Mesures mises en œuvre dans le cadre du plan France Relance sur la cyber-sécurisation du système d'information du SMAVD**

Le SMAVD a pu souscrire début 2022 à un plan national de financement d'actions de sécurisation des systèmes d'informations, le Plan France Relance. Dans ce cadre, des diagnostics ont pu être financés à 100% et les actions à hauteur de 70%. Dans un contexte particulièrement propice aux cyber-attaques (le SMAVD ayant été attaqué en 2019 ; une nouvelle tentative de phishing a eu lieu en ce mois de janvier 2023), le service Informatique Gestion de la Donnée a déployé dès la fin d'année 2022, différentes actions concrètes visant à améliorer le niveau de sécurité de notre infrastructure. Suite à l'audit de sécurité, différents axes d'amélioration se sont ainsi dégagés sur lesquelles des actions ont d'ores et déjà été menées :

**Axe 1 : Sécurisation de la messagerie afin de limiter les infections virales par messagerie et les tentatives de phishing :**

- Souscription effectuée à la protection d'un outil dédié

**Axe 2 : Acculturation et sensibilisation des agents face aux menaces de cybersécurité :**

- Formation et sensibilisation de l'ensemble des agents
- Test de phishing pour évaluer la capacité de l'organisation à maintenir sa vigilance
- Rédaction de fiches réflexes

**Axe 3 : Sécurisation de notre infrastructure réseau**

- Installation d'outils permettant d'améliorer notre sécurité vis-à-vis des prestataires extérieurs intervenant sur notre infrastructure
- Sécurisation de l'accès distant pour chaque agent

**Axe 4 : Amélioration de notre connaissance de l'état de vulnérabilité de notre infrastructure**

- Déploiement d'un outil d'analyse des vulnérabilités des éléments de notre réseau. Cet outil nous permet de détecter les problèmes de mise à jour de système d'exploitation ou la présence de services non sécurisés.

Les actions de sensibilisation seront bien entendu renouvelées et actualisées afin de préparer notre organisation aux nouvelles menaces.

**Rapport N° 19 : Mise à jour de la nomenclature des emplois du Syndicat**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le tableau ci-annexé est actualisé des recrutements intervenus et des propositions d'avancement de grade pour 4 agents :

- un chef de projet (ingénieur à ingénieur principal)
- le chef de service ressource en eau (ingénieur à ingénieur principal)
- le Directeur Etudes et Travaux (Ingénieur Principal à Ingénieur Hors Classe)
- le Directeur Domaines Administration Finances Informatique (Attaché à Attaché Principal)

Il est également proposé de créer un poste permanent à temps complet de technicien dans le service Travaux et Gestion des Ouvrages, ouvert sur les 3 grades du cadre d'emploi et prévu avec une rémunération indiciaire maximum prise sur la base de l'indice terminal de la grille des techniciens Territoriaux Principaux de 1<sup>ère</sup> classe.

Ce poste est financé.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Rapport N° 20 : Etude des indicateurs éco-morphologiques – rivière en tresse et changement climatique**

La Durance a été et est encore fortement impactée par les activités humaines (modification du régime des crues, prélèvement de graviers, barrages de retenues ...). Pour autant, les crues régulières de la Durance entretiennent encore une diversité d'habitats naturels en perpétuel mouvement : iscles graveleux, sablonneux ou limoneux, mouilles, îlots... Ces habitats accueillent une faune et une flore particulièrement adaptées à cette dynamique. Pour suivre sur le long terme l'efficacité des actions de restauration du tressage actif, le SMAVD se base sur des indicateurs biologiques qui traduisent le bon fonctionnement des milieux alluviaux dynamiques et en particulier les invertébrés terrestres de la bande active (insectes). Par ailleurs, la répartition des différentes populations de ces invertébrés et leur évolution en font des indicateurs pertinents des modifications de l'environnement en lien direct avec l'élévation moyenne des températures induite par le changement climatique. Un état des lieux des populations d'insectes de la bande active a été mené par le SMAVD en collaboration avec le CEN PACA de 2016 à 2019, qui a permis de couvrir l'intégralité de l'axe durancien sur les trois années d'échantillonnage. Il est aujourd'hui nécessaire de confronter les résultats de cet état initial avec l'état des populations actuelles. En effet, de nombreuses actions de restauration de la dynamique morphologiques ont été entreprises dans l'intervalle par le SMAVD et par ailleurs, les années passées ont connu des épisodes extrêmes de température et sécheresses estivales. Il est donc proposé de mettre en œuvre une étude des indicateurs éco-morphologiques de la Durance, de Serre-Ponçon à sa confluence à Avignon, selon un protocole identique à celui mis en œuvre en 2016. Les investigations de terrain seront menées sur 3 ans de mai 2023 à mai 2025 ; Une analyse biostatistique globale sera réalisée à l'hiver 2025-2026 qui fera l'objet d'une prestation spécifique. Le rendu final de l'étude est prévu pour le premier trimestre 2026.

Une convention-cadre de partenariat recherche sera signée, à cet effet, avec le Conservatoire des Espaces Naturels PACA (le CEN PACA prend à sa charge une partie des coûts de l'étude).

Le coût de l'étude est de 147 759 € net sur trois ans (le CEN PACA n'est pas assujéti à la TVA) ; l'échéancier de réalisation et le plan de financement prévisionnel sont les suivants :

| Financeurs          | Taux %      | 2023          | 2024          | 2025          | TOTAUX         |
|---------------------|-------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| CEN PACA            | 15%         | 7 143         | 7 143         | 7 878         | 22 164         |
| SMAVD               | 15%         | 7 143         | 7 143         | 7 878         | 22 164         |
| EDF                 | 10%         | 4 762         | 4 762         | 5 252         | 14 776         |
| REGION SUD          | 10%         | 4 762         | 4 762         | 5 252         | 14776          |
| AERMC               | 50%         | 23 809        | 23 809        | 26 262        | 73 880         |
| <b>TOTAUX € net</b> | <b>100%</b> | <b>47 618</b> | <b>47 618</b> | <b>52 523</b> | <b>147 759</b> |

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Rapport N°21 : Confortement d'urgence de la pile P2 de l'Ancien Pont suspendu de Mallemort – Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec les Départements des Bouches du Rhône et du Vaucluse**

Le 09 juin 2022, le SMAVD a délibéré favorablement pour qu'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage soit établie avec le département des Bouches du Rhône. Pour mémoire, un projet global de confortement et de remise en service de l'ancien pont suspendu de Mallemort est en effet porté par le Département des Bouches du Rhône pour son propre compte et celui du Département de Vaucluse. Il a pour but de réhabiliter l'ancien pont de Mallemort en vue de préserver cet important ouvrage patrimonial et de le dédier in fine au franchissement de la Durance par les modes doux. L'ouvrage permettra en outre d'assurer la connexion de la Durance à vélo projetée sur les deux rives de la rivière. Début 2022 le CD13 a sollicité le SMAVD pour étudier les possibilités de confortement de la pile P2 et de réaliser cette intervention à court terme dans le cadre de travaux d'urgence sans attendre la réfection complète de l'ancien pont de Mallemort.

En juin 2022, il a été proposé au CD13 la mise en œuvre d'une convention de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'urgence :

- Portage des études en régie interne par les services du SMAVD
- Conduite et suivi d'exécution des travaux en régie interne par les services du SMAVD
- Mobilisation d'un budget de travaux estimé à 60 000 € HT financé intégralement par le Département

Depuis juin 2022, le CD13 est revenu vers le SMAVD en précisant que la convention devrait également associer le CD84. Des échanges ont eu lieu entre le CD13 et le CD84 entre juin et octobre 2022. Une convention identique dans l'esprit concernant l'intervention du SMAVD serait alors à établir, cette fois tripartite. Le projet de convention figure en annexe du présent rapport.

Madame Hélène GENTE, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence, se félicite que cette opération voit le jour cet été, cette rénovation étant urgente et nécessaire.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Rapport N° 22 : Lancement d'une consultation groupée pour les marchés d'études en vue de la réalisation de dossiers de demande d'autorisation de 4 systèmes d'endiguement**

Dans le cadre des conventions de délégation GEMAPI, les EPCI compétentes ont confié au SMAVD le portage de l'ensemble des études nécessaires à l'établissement et l'autorisation de leurs systèmes d'endiguement. La réalisation des études et dossiers réglementaires est encadrée par le décret Dignes de 2015 et les textes subséquents, et requiert de recourir à des bureaux d'études agréés pour la sécurité des ouvrages hydrauliques. Depuis plusieurs mois, le SMAVD constate une raréfaction des offres et une forte inflation des coûts d'études pour les dossiers réglementaires qui s'expliquent par l'engorgement des dossiers à déposer aux échéances fixées à l'échelle nationale, la difficulté pour les bureaux d'études à obtenir ou renouveler leurs agréments, et la complexité croissante des dossiers à préparer.



En conséquence, les montants d'offres ont quasiment doublé depuis les premiers marchés d'autorisation de système d'endiguement portés par la SMAVD, conduisant à l'impossibilité d'attribuer les marchés, ou à les attribuer moyennant l'octroi de budgets d'études supplémentaires souvent non subventionnables. Pour tenter de remédier à cette situation, le SMAVD vient de lancer une consultation groupée de quatre marchés d'études réglementaires relatifs aux autorisations initiales des systèmes d'endiguement du Marderic à Villelaure (COTELUB), de Lauris (LMV) et de Caumont sur Durance (Grand Avignon), ainsi qu'à l'autorisation d'extension du système d'endiguement Bonpas-Le Rhône Rive Gauche (Terre de Provence). Le montant prévisionnel cumulé des marchés nécessite de recourir à une procédure formalisée par appel d'offres. L'objectif de cette démarche est de rendre cette consultation groupée plus attractive, et de bénéficier d'un effet d'« offres groupées », espéré favorable, sur les coûts d'études. Le planning prévisionnel de cette consultation groupée prévoit une remise des offres au 17 mars prochain, et une commission d'appel d'offres courant avril 2023.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **Rapport N° 23 : Désignation d'un délégué à la CLE du SAGE VERDON**

La CLE du bassin versant du Verdon est l'instance de concertation chargée de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du SAGE VERDON (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Le SMAVD-EPTB de la Durance dispose d'un siège au sein du collège des collectivités territoriales de cette CLE. L'arrêté de composition de la CLE du SAGE Verdon a été renouvelée intégralement par un arrêté datant de 2016. La désignation des membres étant de 6 ans (cf article R212-31 du CE), il est nécessaire de procéder au renouvellement de la désignation d'un élu siégeant au Comité syndical afin de représenter le SMAVD.

Membre actuel : Yves WIGT

Membre élu à l'unanimité : Yves WIGT

#### **Rapport N° 24 : Accompagnement technique de la commune de Volonne pour la création d'une mare**

La commune de Volonne s'est portée candidate au « Marathon de la biodiversité » pour la création d'une mare sur les bords de Durance, dans l'emprise du site NATURA 2000 de la Durance.

Le site retenu se situe au cœur du parc aménagé sur le pourtour de la retenue de l'Escale dans une roselière dont les caractéristiques écologiques se prêtent à accueillir une mare.

La roselière existante en tant que telle constitue déjà un habitat favorable à certaines espèces d'oiseaux, toutefois, l'ouverture de cette roselière et la création d'une nappe d'eau par simple remontée de la nappe affleurante pourrait permettre l'installation d'espèces aquatiques (poissons, amphibiens, entomofaune etc.).

Par ailleurs, la situation de la roselière à proximité d'un cheminement existant est favorable à sa valorisation auprès des promeneurs et propice à l'observation de la faune.

La maîtrise d'ouvrage du projet est communale, il bénéficie d'un soutien financier de PAA d'environ de 5 000 € environ. Une convention entre EDF et PAA permet la mise à disposition du foncier bordant la retenue.

Le SMAVD est sollicité par la commune de Volonne pour un appui technique sur la maîtrise d'œuvre du projet. Il est proposé au bureau que cet appui se fasse par la mobilisation des compétences internes au sein du service de maîtrise d'œuvre sur la conception du projet puis d'utiliser les marchés à bons de commande existants pour l'exécution des travaux. Un expert en écologie du service Environnement et affluents sera également mobilisé pour accompagner le projet sur les enjeux de biodiversité. La participation du SMAVD à ce projet sera formalisée par une convention simple d'accompagnement technique sans contrepartie financière.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **Rapport N° 25 : Convention de partenariat SMAVD**

*FNE PACA pour l'animation d'une exposition sur le bassin de la Durance*

La convention proposée a pour objet de formaliser les relations entre le SMAVD et FNE PACA pour l'animation d'une exposition multimédia (Durance 360°), qui avait déjà fait l'objet d'un partenariat pour la phase de conception – réalisation sur la période 2020-2022.

Cette exposition a vocation à constituer un outil d'animation et de dialogue territorial, sur les enjeux de la Durance, de son histoire, de ses milieux et des usages actuels. De façon opérationnelle, il est prévu entre mai 2023 et juin 2024 le déploiement de l'exposition dans 5 départements avec à chaque fois une animation spécifique adaptée au public visé et au territoire, l'organisation de projections-débats autour du film et avec l'intervenant d'un conférencier et, systématiquement, la récolte des avis et questions exprimés par le public. FNE PACA s'engage à réaliser ce programme

de travail en mobilisant son personnel propre et produira un rapport final présentant le bilan de la démarche. Le SMAVD y contribuera à hauteur de 4 200 € (10% du coût total), aux côtés de l'Agence de l'eau (70%).

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **Rapport N° 26 : Sollicitation de financements par le Fonds Vert**

La création du Fonds Vert a été annoncée le 27 août 2022 par la Première Ministre Elisabeth Borne.

Dispositif inédit, ce fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé plus communément « Fonds Vert », a pour ambition d'aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, à adapter leur territoire au changement climatique et à améliorer leur cadre de vie. Il est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux Préfets à qui il appartient de sélectionner les projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Le Fonds Vert se décline sur trois axes :

Axe 1 : Renforcer la performance environnementale (rénovation énergétique des bâtiments publics, soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets, rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public)

Axe 2 : Adapter les territoires au changement climatique

- Prévention des inondations : le renforcement des aides apportées par les PAPI
  - Prévention des inondations : l'appui financier aux collectivités gestionnaires de digues, dans le cadre de la compétence GEMAPI
  - Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents
  - Autres ...
- Axe 3 : Améliorer le cadre de vie
- Accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité
  - Développement du covoiturage
  - Recyclage des friches
  - Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030

Les crédits de ce nouveau dispositif étant toujours disponibles, le SMAVD a fait un premier état des lieux des projets pouvant potentiellement y être éligibles. Les services ont ainsi d'ores et déjà identifié une dizaine de dossiers qui feront très prochainement l'objet d'une demande de subvention. Ces projets, réalisés par le SMAVD pour son propre compte ou dans le cadre de ses délégations GEMAPI, représentent un montant total d'assiette éligible avoisinant les 14 millions d'euros et pourraient dès lors bénéficier, en cas d'instruction favorable, de près de 3 millions d'euros d'aides (cf les montants détaillés ci-dessous)

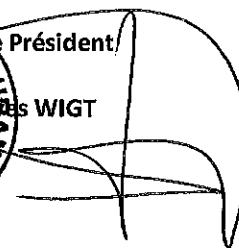

| Intitulé   | Bénéficiaire in fine | Titre d'éligibilité spécifique Fond   | Assiette            | Taux envisagé | Montant Fonds Vert sollicité |
|--|----------------------|---|---------------------|---------------|------------------------------|
| Confortement épi Sainte-Croix sur SE LRCM                                | AMP                  | A3 - Grosse réparation sur système d'endiguement.                                   | 300 000 €           | 50%           | 150 000 €                    |
| Digue des carriers   | AMP                  | Augmentation du niveau de protection  | 2 500 000 €         | 15%           | 375 000 €                    |
| <b>Total AMP</b>   |                      |   |                     |               | <b>525 000 €</b>             |
| Gestion des digues 13  | Délégations SE       | A4 - Soutien aux dépenses de fonctionnement courant des SE                          | 305 701 €           | 20%           | 61 140 €                     |
| Gestion des digues 84  | Délégations SE       | A4 - Soutien aux dépenses de fonctionnement courant des SE                          | 244 325 €           | 20%           | 48 865 €                     |
| Gestion des digues 04  | Délégations SE       | A4 - Soutien aux dépenses de fonctionnement courant des SE                          | 74 160 €            | 50%           | 37 080 €                     |
| <b>Total Délégations SE</b>  |                      |   |                     |               | <b>147 085 €</b>             |
| Travaux SE d'Avignon   | GA                   | A1 - Travaux de réhabilitation à l'occasion de la régularisation Initiale des SE... | 6 000 000 €         | 20%           | 1 200 000 €                  |
| <b>Total GA</b>  |                      |   |                     |               | <b>1 200 000 €</b>           |
| Lauris T3  | LMV                  | A2 - Augmentation du niveau de protection   | 1 831 000 €         | 30%           | 549 300 €                    |
| <b>Total LMV</b>   |                      |   |                     |               | <b>549 300 €</b>             |
| SE Les Mées  | PAA                  | A2 - Augmentation du niveau de protection   | 2 500 000 €         | 20%           | 500 000 €                    |
| <b>Total PAA</b>   |                      |   |                     |               | <b>500 000 €</b>             |
| Coordination SMAVD gestion des digues                                    | SMAVD                | A5 - Coordination de l'action des coll ayant la compétence GEMAPI                   |                     |               | 12 000 €                     |
| Arrachage de la Renouée du Japon (Volonne, confluences Luye et Eze, Eze) | SMAVD                | lutte contre les espèces exotiques envahissantes                                    | 130 000 €           | 80%           | 104 000 €                    |
| plantation d'arbres en ripisylve, Durance et affluents                   | SMAVD                | rétablir les continuités écologiques (au regard des espèces protégées)              | 80 000 €            | 80%           | 64 000 €                     |
| <b>Total SMAVD</b>   |                      |   |                     |               | <b>180 000 €</b>             |
| <b>Total général</b>   |                      |   | <b>13 965 186 €</b> |               | <b>3 101 385 €</b>           |

Le rapport est adopté à l'unanimité.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance à 12H30.

Le Président  
M. WIGT

La secrétaire de séance

Jean-Louis ROBERT



